

Réunion avec les associations et collectifs

" Rue d'Aubagne " – compte-rendu du 24 Janvier 2019

Participants :

Conseil Citoyen 1/6ème arr. : Nadine Ughetto - Hervé Tremeau (Destination familles)

Un centre-ville pour tous : Elisabeth Dorier

Collectif du 5 novembre : Nasséra Benmarnia - Kevin Vacher — Hafid Kribeche

Elus : Arlette Fructus - Frédéric Jeanjean

Préfecture : Nathalie Ranguis

Métropole AMP : Nadine Arnaldi – Christine Brun

Durée de la réunion : 18h – 20h15

Observations concernant le compte-rendu de la réunion précédente :

1^{ère} page : Le Conseil citoyen précise que la charte de relogement doit s'inscrire dans une logique institutionnelle globale qui associe également les bailleurs sociaux.

Le collectif du 5 novembre prévoit de synthétiser les comptes rendus pour diffusion au public.

Présence du collectif du 5 novembre à l'EAPE le 16/01 :

Madame Fructus fait part de son étonnement au sujet de cette manifestation et des interpellations concernant des sujets qui avaient été abordés en réunion le 14/01 pour lesquels des réponses avaient été communiquées (FSL, Titres RTM, relogements).

Aides financières aux personnes évacuées :

Les personnes évacuées éprouvent des difficultés à identifier les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre ainsi que les critères d'obtention de celles-ci.

Il est convenu de réaliser un document répertoriant l'ensemble de ces aides.

Délivrance des titres RTM : des familles évacuées non détentrices d'un bail mais occupantes de bonne foi n'auraient pu bénéficier de tickets.

Il est indiqué que les occupants de bonne foi peuvent prétendre à la délivrance des titres RTM.

Prise en charge psychologique des personnes évacuées :

Permanences soutien psychologique à la mairie de secteur des 1/7 : Cette prise en charge psychologique est assurée par l'AVAD pour les personnes évacuées réintégrant leur logement et les personnes affectées par les événements de la rue d'Aubagne.

Cette permanence (physique) est pour l'instant suspendue mais un numéro est mis en place (06 32 10 12 67) afin d'organiser les éventuelles rencontres.

Le collectif indique que la prise en charge psychologique des personnes évacuées est une véritable nécessité. Le collectif organise des permanences avec des psychologues pour les personnes évacuées et est en lien avec Médecins du Monde qui intervient dans les hôtels.

Madame Fructus précise que Soliha travaille également avec Médecins du Monde.

Projet de convention France Horizon pour la gestion de l'EAPE :

Les principales dispositions du projet de convention avec France Horizon sont remises aux participants à la réunion. Madame Fructus en fait une présentation.

France Horizon sera missionnée jusqu'à fin décembre 2019. Elle devrait débuter sa mission le 4 février. Le montant de la convention s'élève à 1,2M euros. L'équipe est constituée d'une 30 aine de personnes dont 13 travailleurs sociaux.

Les associations sollicitent une évaluation de la mission à l'issue du 1^{er} mois. Madame Fructus est favorable à un retour sur l'avancement de la mission de façon régulière auprès des associations.

Elles souhaitent que France Horizon diffuse les informations concernant les dispositifs mis en place par les associations en faveur des personnes évacuées.

Elles signalent que le recrutement par France Horizon de personnes parlant plusieurs langues (arabe, comorien...) serait une réelle plus-value.

Le collectif du 5 novembre insiste sur la nécessité d'un suivi social des personnes évacuées sur leur lieu d'hébergement, y compris pour le public qui ne vient pas à l'EAPE. Il indique que le portage de repas, les dispositifs d'aides dans le cadre de l'APA ne suivent pas nécessairement ce qui constitue une difficulté réelle pour les personnes âgées. Il fait référence à une situation de détresse concernant une famille hébergée à la Valentine (tentative de suicide). Il préconise que France Horizon débute sa mission par les hôtels les plus éloignés qui n'ont pas encore fait l'objet de visites.

Les associations s'interrogent sur la capacité de France Horizon à mener à bien cette mission avec les moyens adaptés sachant qu'il dispose de 3 travailleurs sociaux supplémentaires par

rapport à l'équipe actuellement en place à l'EAPE. Il est précisé que le soir constitue le meilleur moment pour rencontrer les ménages.

Madame Fructus indique que France Horizon est rompue à ces missions, qu'il s'agit de professionnels de la gestion de crise qui seront à mêmes de rendre le service attendu.

Hébergement des personnes évacuées :

Les associations relèvent les problématiques liées à la prolongation des hôtels. Les personnes sont prévenues au dernier moment.

Madame Fructus indique qu'elle se renseigne auprès de la cellule hébergement du PCC.

Le collectif s'interroge sur le faible nombre d'hébergement en appart hôtels et souhaite savoir si des raisons financières permettent d'expliquer cette situation.

Les associations évoquent la possibilité d'avoir recours aux appartements ou chambres loués par airbnb.

Il semble que cette solution présente l'inconvénient d'être limité dans la durée (120 jours max) et d'engendrer des frais supplémentaires (cautions...).

Concernant les propriétaires occupants, la ville de Marseille poursuit la prise en charge hôtelière à ses frais dans les mêmes conditions que les personnes évacuées locataires.

Echanges concernant les logements vacants en centre-ville :

Madame Fructus fait part d'une étude menée il y a quelques temps sur une rue du centre-ville destinée à identifier les logements vacants. Il s'est avéré que le nombre était très faible, beaucoup de logements libres étant reliés directement à un commerce.

Relogement temporaire et définitif :

Madame Fructus rappelle l'intérêt de l'intermédiation locative Soliha dans la prise en charge des ménages.

Les associations émettent des réserves concernant la prise en charge des personnes fragilisées par Soliha.

Le collectif du 5 novembre demande que l'hébergement hôtelier par la ville soit poursuivi jusqu'à ce que les logements soient équipés et que les personnes soient prêtes à les intégrer.

Madame Fructus rappelle que les personnes relogées ou qui réintègrent leur domicile peuvent continuer à bénéficier du soutien de l'EAPE.

Le collectif du 5 novembre souhaite que la CAF et le CD13 mettent en place des aides exceptionnelles liées au relogement, en plus du FSL.

Restauration :

Les associations se plaignent de la mauvaise qualité des repas et relèvent la faible fréquentation du restaurant (150 repas par service) au regard du nombre de personnes évacuées (environ 1900). Ces chiffres témoignent selon elles de l'inadaptation du système de restauration.

Les associations suggèrent des solutions alternatives (contrat avec des restaurants proches des hôtels, buffet le soir à l'hôtel...)

Monsieur JEANJEAN, représentant Monsieur MERY, propose d'étudier d'autres dispositifs dont la délivrance de titres restaurants.

Echanges concernant la situation des propriétaires :

Logement temporaire des propriétaires occupants :

Madame Fructus soumettra au comité de pilotage la question de la prise en charge des propriétaires occupants logés temporairement.

A ce jour, seuls les propriétaires occupants domiciliés dans le périmètre de sécurité Aubagne bénéficient des mêmes dispositions que les locataires.

Madame Fructus rappelle l'intervention du Ministre auprès des assureurs.

Madame Ranguis, déléguée du Préfet indique que l'Etat est intervenu auprès de la Banque de France concernant les prêts contractés par les propriétaires mais que cette intervention ne peut avoir qu'une portée limitée.

Charte relogement :

Les associations ont proposé de scinder le travail en deux axes distincts à partir de deux documents différents, un document charte de relogement et un document plus global en lien avec les actions de la Métropole et de l'Etat liées à la politique de l'habitat. Le collectif a proposé de travailler à la rédaction d'un document plus synthétique. Madame Fructus a encouragé les associations à s'engager dans la démarche mise en place par la Métropole avec les Assises Citoyennes de l'Habitat.

Madame Fructus s'est engagée à faire un retour sur les modalités d'intervention pour le 44 rue d'Aubagne, immeuble de la Ville, qui a entraîné l'évacuation des mitoyens .

Un échange est intervenu sur la nécessaire mobilisation du Procureur afin d'engager les poursuites pénales à l'encontre des marchands de sommeil et les actions mises en œuvre dans le cadre du Groupe Opérationnel de Lutte contre l'Habitat Indigne (GOLHI) pilotée par le vice-procureur jusqu'en 2013. Ces actions identifiées comme essentielles par les ministres

de la Justice, du Logement et de la Ville seront réactivées dans le cadre d'un Groupe Local de Traitement de la Délinquance .

Prochaine réunion le vendredi 1^{er} février à 18 h
2ème Salle des Commissions (entrée par le bâtiment Daviel)